

## EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.993.740,05 euros  
Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris  
421 025 974 R.C.S. Paris  
(ci-après « **La Société** »)

### EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MARS 2016

#### 1. Evolution de l'activité

La Société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires net de 7.528.114€ contre 6.772.245€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +11,16%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10.359.685€ au 30 septembre 2015 contre 6.906.410€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de +50%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 10.127.207€ contre 7.276.432€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +39,18%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 232.478€ contre (370.023€) au titre de l'exercice précédent.

#### 2. Faits marquants de l'exercice

Il convient de relever les principaux faits suivants concernant la Société :

- Paiement des échéances du plan de sauvegarde

Le Groupe est à jour du paiement des échéances du plan de sauvegarde.

- Augmentation de capital

Le Directoire, utilisant la délégation compétence donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 31 mars 2015, a décidé le 7 avril 2015 d'augmenter le capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 2 142 857,10 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de 14 285 714 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15€ chacune, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,20€ et globale de 2 857 142,80€, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société (l'« **Augmentation de capital** »).

Par décisions en date du 15 juin 2015, le Président du Directoire a constaté que l'intégralité des 14 285 714 actions nouvelles de 0 15€ de valeur nominale composant l'Augmentation de Capital a été intégralement souscrite et libérée (i) en espèces et par (ii) compensation de créances, et donc la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital. En conséquence, les articles 7 (Apports) et 8 (Capital social) des statuts de la société ont été modifiés.

A l'issue de cette opération, le capital social d'EMOVA GROUP est fixé à la somme de 14 993 740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15€ de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.

- **Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA**

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA GROUP.

- **Comparabilité des comptes**

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2014. Les comptes clos au 30 septembre 2014 ont été corrigés en conformité avec IAS 8. Cette correction est décrite en note II B.1 de la plaquette des comptes consolidés au 30 septembre 2015. L'impact de cette correction est de 1 657 k€ sur les capitaux propres.

- **Abandons de dettes reçus avec clause de retour à meilleure fortune**

Epuration du compte courant créditeur de la société EMOVA Holding dans les comptes d'EMOVA GROUP :

La société EMOVA HOLDING a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA GROUP d'un montant total arrêté de à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€). Le solde du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les livres de la société EMOVA GROUP est ramené à zéro à compter de ce jour.

- **Convention de cession des actions de la société MFEI avec la Société LA GENERALE DES VEGETAUX**

La société EMOVA GROUP propriétaire de 114.000 actions ordinaires d'une valeur ordinaire de dix (10) euros chacune représentant 43.51% du capital et des droits de votes de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL, a cédé le 30 juillet 2015 la totalité des 114.000 actions ordinaires qu'elle détenait pour un (1) euro symbolique à la société LA GENERALE DES VEGETAUX.

- **Acquisition des parts sociales de La Centrale des Fleurs : SM FINANCES cède à EMOVA GROUP**

La société SM Finances a cédé le 17 juillet 2015 à la société EMOVA GROUP les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2.599) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, qu'elle détenait sur la société la Centrale des Fleurs, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises d'un (1) euro, entièrement souscrites et libérées.

- **Acquisition des parts sociales de la société CENTRALE DES FLEURS: MONCEAU FLEURS EXPANSION France cède à EMOVA GROUP**

La société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE a cédé le 17 juillet 2015 à la société EMOVA GROUP les mille trois cent une 1.301 parts sociales d'une valeur nominale de 10€, qu'elle détenait sur la société la CENTRALE DES FLEURS, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises de 1 euro

symbolique, entièrement souscrites et libérées.

A la suite de ces acquisitions, la société EMOVA GROUP détient 100% des parts sociales de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

- **Convention de rachat de créances avec la Société EMOVA Holding**

Le 28 septembre 2015, la société EMOVA GROUP a racheté à la société EMOVA HOLDING, conformément aux dispositions des articles 1689 et suivants du Code Civil, une créance d'un montant de 655.118,99€ détenue sur la société LA CENTRALE DES FLEURS, dont la société EMOVA GROUP est l'unique actionnaire.

- **Souscription de 100% de l'augmentation de capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS :**

La totalité des 115 500 parts nouvelles émises par la société LA CENTRALE DES FLEURS le 30 septembre 2015, ont été immédiatement souscrites par la société EMOVA GROUP Unique actionnaire et libérées par compensation avec une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 1.155.000,00 euros détenue par EMOVA GROUP sur la société LA CENTRALE DES FLEURS.

- **Acquisition des parts sociales de MAGIE FLORALE :**

Monsieur Mohamed HOCINI a cédé le 21 mai 2015 à la société MONCEAU FLEURS EXPANSION France les mille quatre cent vingt-six (1426) parts sociales qu'il détenait sur la société MAGIE FLORALE, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société, moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises de quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (490.000€), soit un prix par part sociale cédée d'environ trois cent quarante-trois euros et soixante-deux centimes (343,62€), entièrement souscrites et libérées.

### **3. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice**

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice écoulé.

### **4. Gouvernance de la Société et du Groupe**

Par décision en date du 30 juillet 2015, le Conseil de Surveillance de la Société a nommé Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU en qualité de membre du Directoire de la Société.

En conséquence des démissions et nominations susvisées :

- le Directoire de la Société est désormais composé de Monsieur Laurent PFEIFFER (Président du Directoire), Madame Anne FEGE et Messieurs Bruno BLASER, Anthony COULONNIER et Rodolphe BERTHONNEAU (membres du Directoire);
- le Conseil de Surveillance de la Société est désormais composé de Monsieur Jean-Louis GREVET (Président du Conseil de surveillance), Monsieur Franck KELIF (Vice-Président), Messieurs Antoine COLIN et Dominique GIRAUDIER (membres du Conseil de Surveillance).

Au cours de l'exercice 2014-2015, la gouvernance des sociétés du Groupe a également subi quelques modifications, liées à l'acquisition de magasins en succursales, Monsieur Laurent PFEIFFER assumant les fonctions de dirigeant des nouvelles entités du groupe dédiées à cette activité.

Ainsi, au 30 septembre 2015, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

**Président du Directoire :**  
EMOVA GROUP

**Président-Directeur Général :**  
MONCEAU FLEURS

**Président :**  
HAPPY INC.  
HAURAUNIZE  
MONCEAU FLEURS EXPANSION  
EMOVA HOLDING

FLORIA CREATION  
MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE  
MONCEAU FLEURS ITALIA

**Gérant :**  
LA GENERALE DES VEGETAUX  
P.B PARTICIPATION  
WHKS B.V.  
CENTRALE DES FLEURS

GESTFLORE  
RAPID'FLORE EXPANSION  
HAPPY EXPANSION  
MAGIE FLORALE

**Administrateur :**  
MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL

Au 30 septembre 2015, Monsieur Jean-Louis GREVET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

**Président du Conseil de Surveillance**  
EMOVA GROUP

**Président du Comité de Surveillance**  
EMOVA HOLDING

Au 30 septembre 2015, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

**Directrice Générale**  
EMOVA GROUP  
EMOVA HOLDING

**Administrateur**  
MONCEAU FLEURS

**Membre du Directoire**  
EMOVA GROUP

## **5. Actionnariat de la Société**

A la suite des opérations de recapitalisation de la Société, l'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA HOLDING contrôlée par PERCEVA, qui détient 84,7% du capital de la Société.

## **6. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir**

EMOVA GROUP dispose de nombreux atouts et se dote d'une ambition unique, exigeante et forte : rester le leader sur son marché et faire vivre à chacun des clients de ses 3 enseignes, où qu'ils soient, une expérience incomparable. Cette approche centrée sur les attentes des clients et la qualité de son expérience opérationnelle permettra à EMOVA Group de marquer la différence et pérenniser le chemin de la croissance.

Au service de cette ambition, le plan stratégique d'EMOVA GROUP s'appuiera sur cinq leviers :

#### Développer :

EMOVA GROUP continuera à investir fortement dans la couverture de son territoire National avec un effort particulier dans le développement du multi points de vente pour ses franchisés existants. Un nouveau plan de déploiement sera lancé dans 3 nouveaux pays en 2016 et en parallèle, le Groupe continuera à développer les pays où il est déjà présent.

#### Structurer :

EMOVA GROUP entend être reconnu dans toutes ses interactions avec ses franchisés et souhaite que ses franchisés profitent en toute confiance d'une qualité d'offre de produits et de services personnalisés exemplaires sur tous leurs points de vente. Il déploiera ainsi en 2016 une nouvelle organisation dédiée du sourcing et de sa supply chain.

#### Innover la relation client :

EMOVA GROUP se donne comme ambition de poursuivre la digitalisation de ses interactions avec ses clients, dans le cadre d'un parcours physique-digital unifié, en jouant sur la complémentarité des canaux physiques et digitaux (mobile to store, e-commerce). La carte de fidélité est l'outil incontournable qui permettra de mieux connaître les clients et de leur proposer des offres et services aux plus près de leurs attentes. L'objectif est qu'un tiers de toutes les interactions des clients avec les 3 enseignes en France se fasse sur les canaux digitaux d'ici à 2018.

#### Moderniser ses réseaux :

Afin de se doter d'infrastructures agiles et de premier rang, EMOVA GROUP poursuivra le déploiement de ses nouveaux concepts Monceau et Rapid Flore, préparera l'arrivée du nouveau concept Happy, et ainsi s'adaptera à la demande croissante de services intégrés d'IT et de connectivité pour que ses clients découvrent de nouveaux usages digitaux à la pointe de l'innovation pour enrichir et faciliter leurs vies.

#### Accompagner la transformation du client entreprise :

Le rôle des 3 enseignes est d'être le partenaire de confiance des entreprises. Les activités des points de vente vont évoluer en 2016 pour s'adapter à la demande croissante d'une clientèle entreprise en anticipant leurs attentes et en y répondant de manière personnalisée, ciblée et efficace. Tout cela, en s'inscrivant dans une dynamique d'entreprise efficace et responsable. EMOVA GROUP veut pérenniser un modèle de Franchiseur humain, qui repose sur une expérience franchisé de qualité, socle d'une expérience client réussie. Par ailleurs, le Groupe continuera à agir avec une démarche éthique, dans le respect de la performance sociale et de l'environnement dans lequel il évolue.